



Déclaration liminaire

CAPD du 30 juin 2016

Nous sommes réunis, aujourd'hui pour la dernière CAPD de l'année scolaire, afin d'étudier les dernières affectations des enseignants restés sans poste à l'issue de la phase principale du mouvement mais également la suite des refus de temps partiels ainsi que le passage à la hors-classe des professeurs des écoles.

Non satisfaits du déroulé de la CAPD précédente, nous ne pouvons aujourd'hui accepter à nouveau, de quitter cette instance sans la garantie formelle qu'aucune modification dans les affectations mais également dans les refus de temps partiel n'intervienne d'ici la CAPD de rentrée.

En effet, lors de la CAPD du mois de mai, nous avons porté à votre connaissance des situations particulières concernant, principalement, des demandes de révision d'affectation après la phase principale du mouvement. Nous avons acté, la mort dans l'âme, votre refus de refaire tourner l'algorithme sous prétexte de ne pas alourdir le travail des services de la DIPER. Après-coup, nous apprenons que d'autres situations ont évolué sans que nous en soyons informés, mais également que dans certains cas, des chaînes ont été refaites. Combien d'enseignants, Madame l'inspectrice d'académie, ont vu leur affectation modifiée ? Quels critères ont été retenus ? Combien de personnels touchés par ricochet ? Ces pratiques ne sont pas admissibles. Elles contribuent d'ailleurs à alourdir les tâches des personnels administratifs sans pour autant améliorer le climat dans les écoles quand chacun peut voir les règles mises en place appliquées à géométrie variable.

Concernant les refus de temps partiel : nous sommes informés, trois jours avant la tenue de la CAPD, qu'aucun autre refus ne serait intervenu. Là aussi, nous nous permettons d'attirer votre attention : nous savons que d'autres refus ont été annoncés à certains collègues, mais également que souvent, ce sont les secrétaires de circonscription qui ont la charge d'annoncer la mauvaise nouvelle. Est-ce ainsi que la circulaire est respectée ? Ne doit-on pas, au cours d'un entretien avec son inspecteur, démontrer l'incompatibilité du temps partiel demandé avec la nécessité de service ? Quelle transparence pour les collègues ?

De plus, nous vous avons interrogé concernant l'organisation des 80%. Nous n'avons là-non plus, aucune information, aucune transparence. Il semblerait que vous ayez donné votre accord, malgré la rédaction de la circulaire départementale, à une enseignante, pour modifier, après coup, sa quotité de travail. Qu'en est-il des autres enseignants qui étaient prévus avec elle ? Avons-nous la garantie que la quotité de 80% a pu leur être leur accordée comme c'était initialement le cas ? D'autres enseignants sont-ils concernés par ces modifications ?

Nous nous interrogeons sur le respect des règles mises en place dans notre département. Que cela ne vous surprenne pas : le SNUipp-FSU 26 n'est pas toujours en accord avec les règles départementales ; pour autant, par équité entre tous, il veille au respect de leur application. Aujourd'hui, en agissant de la sorte, vous les mettez à mal. De même, vous contribuez ainsi à infantiliser les enseignants dans la gestion de leur carrière. N'est-ce pas leur quotidien que de permettre à leurs élèves d'être responsable, autonome mais également d'accepter les règles mises en place collectivement ? Le nombre croissant de courriers qui submergent vos services est la conséquence directe du fonctionnement toujours aussi opaque de la phase dite d'ajustement mais aussi de l'intégration par les personnels que le management ou clientélisme (selon le cas) rendent les règles flexibles pour peu qu'on demande à les contourner.

Et puis, nous pourrions aborder également avec vous des dysfonctionnements plus généraux de cette fin d'année. Nous sommes interpellés, par exemple, par des enseignants en ULIS collège qui accueilleront en classe un effectif d'élèves supérieur à ce que prévoit le texte. Qu'en est-il de l'inclusion dans notre département ? Quid de l'accompagnement et de la formation des enseignements ? Toujours subordonné au manque de moyen !

Et la circulaire concernant la décharge de service des directeurs de 1 à 3 classes : où en est-on ? Pouvez-vous nous garantir son application pleine et entière ? Sans quoi peut-être serait-il nécessaire de faire remonter au recteur et à la ministre l'impossibilité de mettre en application leurs décisions si gênantes mais toujours aussi éloignées des pratiques du terrain.

A ce jour, nous nous questionnons réellement, Madame l'inspectrice d'académie, sur notre rôle de commissaire paritaire. Depuis votre arrivée dans notre département, vous avez pu constater la volonté des représentants des personnels du SNUipp-FSU 26 d'améliorer aussi bien les conditions de travail des personnels que de favoriser l'intérêt du service. A ce propos, nous vous avons questionné sur la nécessité de restaurer une seconde phase du mouvement plus transparente et mieux comprise par les personnels. Nous avons espoir que l'expérience des trois derniers mouvements, avec une augmentation du nombre de personnels restés sans poste et une explosion du nombre de réclamations, saura vous faire conclure qu'il devient urgent de changer les règles l'année prochaine. Nous sommes prêts à échanger avec vous sur la forme que pourrait prendre cette seconde phase afin qu'elle soit plus efficace et surtout légitime pour les personnels.

Concernant les documents de travail, outre les délais qui ne sont pas respectés, leur qualité, quand ils nous sont envoyés, ne nous permet pas de préparer avec sérieux les commissions. Nous ne souhaitons plus travailler dans ces conditions. C'est pourquoi, a minima, nous vous demandons avec insistance, qu'aucune nomination ne soit prononcée, qu'aucun refus de temps partiel ne soit annoncé après la tenue de cette CAPD.

Pour conclure, il nous semble plus qu'urgent de rétablir l'équité de traitement ainsi que la transparence dans les diverses commissions et comités, de respecter les dispositions réglementaires, même si nous percevons une tentative électoraliste à quelques mois d'une élection présidentielle.

A l'avenir, nous vous informons, Madame l'inspectrice, qu'en dehors de ce cadre, le SNUipp-FSU 26 refusera de siéger.